

**PREPARATION
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2018**

Effectif légal : 19

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16 puis 17 à partir de 20 h.55

Membres votants : 18

L'an deux mil dix-huit le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 26 janvier 2018, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Corinne MARTIN, Adrien OLRV, Chantal BASTIEN, Danièle CUNY, Régis POIROT, Roger MICHEL, Catherine PLANTIN, Eric MOUGEL, Emmanuelle MARGRAITTE, Adrien OLRV, Martine VOINSON, Elisa THIEBAUT

Absent excusé : M. Patrick VIRY donne procuration à M. Noël QUINANZONI jusqu'à son arrivée à 20 h.55 – M. Stéphane RICHARD donne pouvoir à Mme Elisa THIEBAUT

Absente : Mme Monique REMY

Secrétaire de séance : Mme Danièle CUNY

Le compte rendu du C.M. du 4 décembre 2017 a été approuvé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour afin de baptiser la salle de sport du bâtiment Vianney.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DES VOSGES – DEL. N° 1/2018**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 44/06-12-2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

**DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE
DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. N° 2/2018**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de retrait présenté par la Commune de Crainvilliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR le retrait présenté par la commune de Crainvilliers – au S.D.A.N.C. des Vosges.

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – DEL. N° 3/2018

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-1 et suivants et L. 153-1 et suivants,

VU l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme relatif aux objectifs poursuivis et aux modalités de concertation ;

Monsieur le maire de la commune présente les raisons de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé du maire qui a précisé, entre autre que le débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables), l'arrêt du projet, la consultation des services puis l'enquête publique interviendront, dans cet ordre chronologique, dès que possible, après en avoir délibéré, et dans les conditions suivantes :

Conformément à l'article L 153-12, le débat au sein du conseil municipal prévu pour définir les orientations générales du P.A.D.D. sera lancé dès que possible

Le conseil municipal de la commune de Xonrupt Longemer après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE :

1- de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'intégralité de son territoire ;

2- que l'élaboration du PLU a pour objectifs :

- d'élaborer un document d'urbanisme dans le respect du développement durable conciliant la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- de poursuivre le développement de la commune en s'appuyant sur un diagnostic relatif aux parcelles non bâties situées à l'intérieur des zones urbanisées,
- de permettre le maintien et le développement d'activités économiques,
- de valoriser en le protégeant le patrimoine architectural et naturel de la commune : ses espaces agricoles, ses cours d'eau, etc.

3 - que les modalités de concertation mises en œuvre sont les suivantes :

- Deux réunions publiques afin d'informer et de recueillir l'avis des habitants.
- Mise à disposition d'un registre en mairie qui permettra à chacun de communiquer ses remarques,
- Information suivie dans le bulletin municipal, site internet,...

4- de demander, conformément à l'article L.132-5 du code de l'urbanisme, que les services de la DDT soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure et de solliciter de l'État, une dotation allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU ;

5- de procéder à une consultation de bureaux d'études pour mener l'élaboration du PLU et de charger le maire de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite de la procédure ;

6- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU ;

7- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice 2018 (compte 202);

CONFORMEMENT à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération est notifiée aux

Préfet,
Président du conseil régional,

Président du conseil départemental,
Présidents des EPCI limitrophes, Maires des communes voisines,
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
à la Chambre de commerce et d'industrie territoriale,
à la Chambre des métiers,
à la Chambre d'agriculture,

pour association à l'élaboration du PLU.

Conformément aux articles R.153-20 et 21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Elle sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture (ou Sous-préfecture) et de l'accomplissement des mesures de publicité définies ci-avant (la date prise en considération pour l'affichage est celle du premier jour).

Monsieur Patrick VIRY arrive à 20 h.55 et prend part au débat.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 3 SIS 6 PLACE DE L'EGLISE- DEL. N° 4/2018

Suite à la vacance du logement n° 3 du bâtiment Vianney sis 6 place de l'Eglise, la Commission du Logement propose d'octroyer ce logement à M. & Mme Christelle et Christophe REMY à partir du 2 février 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail qui prendra effet au 2 février 2018 pour un loyer mensuel de 485 €.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 – DEL. N° 5/2018

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal désigné M. Noël QUINANZONI en qualité de Président. Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Noël QUINANZONI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec une abstention pour le budget camping et à l'unanimité pour les autres comptes,

APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 du Maire qui s'établissent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	1 839 086,58 €	
	Recettes	2 689 614,02 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			850 527,44 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	1 055 122,97 €	
	Recettes	783 189,21 €	
<i>Déficit d'investissement :</i>			-271 933,76 €
Solde RAR investissements			-14 891,00 €
Besoin de financement			286 824,76 €
Affectation du résultat :			
En dépenses au D001		-271 933,76 €	
En recettes au R1068		286 824,76 €	
En recettes au R002		563 702,68 €	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	252 860,55 €	
	Recettes	255 031,14 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			2 170,59 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	695 181,71 €	
	Recettes	2 768 521,70 €	
<i>Excédent d'investissement :</i>			2 073 339,99 €
Solde RAR investissements			-630 669,80 €
Besoin de financement			0,00 €
Affectation du résultat :			
En recettes au R002		2 170,59 €	
En recettes au R001		2 073 339,99 €	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	239 654,96 €	
	Recettes	425 307,79 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			185 652,83 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	196 424,16 €	
	Recettes	182 746,79 €	
<i>Déficit d'investissement :</i>			-13 677,37 €
Solde RAR investissements			-9 889,00 €
Besoin de financement			23 566,37 €
Affectation du résultat :			
En dépenses au D001		13 677,37 €	
En recettes au R002		162 086,46 €	
En recettes au R1068		23 566,37 €	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	192 106,46 €	
	Recettes	256 905,31 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			64 798,85 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	153 564,72 €	
	Recettes	111 167,80 €	
<i>Déficit d'investissement :</i>			-42 396,92 €
Solde RAR investissements			-3 000,00 €
Besoin de financement			45 396,92 €
Affectation du résultat :			
En recettes au R1068		45 396,92 €	
En dépenses au D001		42 396,92 €	
En recettes au R002		19 401,93 €	

COMPTE ADMINISTRATIF SALLE POLYVALENTE 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	14 844,29 €	
	Recettes	21 429,12 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			6 584,83 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	11 347,64 €	
	Recettes	5 555,04 €	
<i>Déficit d'investissement :</i>			-5 792,60 €
Besoin de financement			5 792,60 €

Affectation du résultat :

En dépenses au D001	5 792,60 €
En recettes au R1068	5 792,60 €
En recettes au R002	792,23 €

COMPTE ADMINISTRATIF ACTIVITE FORESTIERE 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	8 976,01 €	
	Recettes	41 846,50 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			32 870,49 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	2 500,00 €	
	Recettes	5 830,09 €	
<i>Excédent d'investissement :</i>			3 330,09 €
Besoin de financement			0,00 €
Affectation du résultat :			
En recettes au R001	3 330,09 €		
En recettes au R002	32 870,49 €		

COMPTE ADMINISTRATIF STATION DU POLI 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	20 638,13 €	
	Recettes	21 631,45 €	
<i>Excédent de fonctionnement</i>			993,32 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	13 226,41 €	
	Recettes	15 836,62 €	
<i>Excédent d'investissement :</i>			2 610,21 €
Besoin de financement			0,00 €
Affectation du résultat :			
En recettes au R002	993,32 €		
En recettes au R001	2 610,21 €		

APPROBATION DE L'A.P.D. DES TRAVAUX PLURIANNUELS D'AMENAGEMENT DE BOURG – 2EME TRANCHE – RUE DU HOHNECK ET RUE DES BLANCHISSEURS ANNEE 2018 ET DEMANDES DE SUBVENTION DETR et AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEL. N° 6/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif des travaux pluriannuels d'aménagement de bourg – 2^{ème} tranche pour l'année 2018 - rue du Hohneck et rue des Blanchisseurs. L'ensemble des travaux s'élève à 216 155 euros H.T.

Deux demandes de subventions sont sollicitées, l'une à la Préfecture des Vosges au titre de la DETR, l'autre au Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Approuve l'A.P.D. présenté,
- Confie la maîtrise d'œuvre aux Services Techniques Municipaux,
- Informe que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- Sollicite les subventions susceptibles d'être allouées par la Préfecture des Vosges (DETR) et le Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de ces travaux.

AVENANT A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CAMPING MUNICIPAL N° 7/2018

Vu le marché en date du 8 juin 2015, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du camping du Domaine de Longemer, une mission complémentaire pour la rédaction des dossiers de consultations concernant la conception et la réalisation des HLL a été demandée.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC.

Le montant total du marché passe à 28 750.00 € HT soit 34 500.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de SPEI pour un montant de : 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces y afférent en sa qualité de maître d'ouvrage sur ce marché.

LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES H.L.L. AU CAMPING MUNICIPAL – DEL. N° 8/2018

Dans le cadre du réaménagement du Camping municipal, la conception et la réalisation de 20 HLL (habitation légère de loisir) étaient prévues.

Un marché public sera lancé pour la maîtrise d'œuvre concernant la conception et la réalisation de ces 20 HLL au sein du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la conception et la réalisation de 20 HLL au sein du camping municipal, et

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE, POSE ET DEPOSE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE – DEL. N° 9/2018

Vu le marché en date du 9 décembre 2016, concernant la fourniture, la pose et la dépose de signalisation directionnelle et de signalisation d'information locale, des panneaux supplémentaires ont été commandés.

Le montant de la plus-value faisant l'objet de l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise SIGNAUX GIROD LORRAINE, s'élève à 1 885.06 H.T. soit 2 262.07 € TTC.

Le montant du marché passe donc à 29 710.73 € HT pour 35 652.87 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché initial attribué à SIGNAUX GIROD LORRAINE pour un montant de : 1 885.06 H.T. soit 2 262.07 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces y afférent en sa qualité de maître d'ouvrage sur ce marché.

BAPTEME DE LA SALLE DE SPORT DU BATIMENT VIANNEY – DEL. N° 10/2018

Comme cela avait été évoqué au cours de la cérémonie des vœux pour 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de baptiser la salle du bâtiment Vianney réservée à la pratique de certains sports et notamment du tennis de table.

Afin de rendre hommage à Frédéric ANCEL, qui nous a quittés en 2017, Président pendant 33 années au Tennis de Table et de son investissement dans de nombreuses associations Xonrupéennes, il est proposé de baptiser cette salle « Salle Frédéric ANCEL ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants
DECIDE de baptiser la salle de sport du Vianney « Salle Frédéric ANCEL ».

La séance est levée à 22h.45

La secrétaire de séance,

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2018

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES – DEL. N° 1/2018

DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. N° 2/2018

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – DEL.N° 3/2018

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N ° 3 SIS 6 PLACE DE L'EGLISE – DEL. N° 4/2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 – DEL. N° 5/2018

APPROBATION DE L'A.P.D. DES TRAVAUX PLURIANNUELS D'AMENAGEMENT DE BOURG – 2EME TRANCHE – RUE DU HOHNECK ET RUE DES BLANCHISSEURS ANNEE 2018 ET DEMANDE DE SUBVENTION – DEL. N° 6/2018

AVENANT A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CAMPING MUNICIPAL – DEL. N° 7/2018

LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES H.L.L. AU CAMPING MUNICIPAL – DEL. N° 8/2018

AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE, POSE ET DEPOSE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE – DEL. N° 9/2018

BAPTEME DE LA SALLE DE SPORT DU BATIMENT VIANNEY – DEL. N° 10/2018

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

